

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Point presse à l'occasion de la 4ème réunion du comité

« Place de Paris 2020 »

En présence de François VILLEROY DE GALHAU, Gouverneur de la Banque de France, et Gérard MESTRALLET, Président de l'Association Paris Europlace

Discours de Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics

Bercy

Lundi 30 mai 2016

Contact presse :

Cabinet de Michel SAPIN

01 53 18 41 13

Seul le prononcé fait foi



Mesdames, Messieurs,

Il y a maintenant deux ans, j'ai décidé de réunir dans une même enceinte l'ensemble des acteurs de la place financière de Paris dans le Comité « place de Paris 2020 ». Ce Comité permet de discuter sur une base régulière de la stratégie de compétitivité de la place, au service du financement de l'économie réelle.

Le travail de ce Comité s'inscrit pleinement en cohérence avec l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement pour permettre à notre pays de renouer avec plus de croissance et plus d'emploi.

Force est à cet égard de constater que la situation de l'économie s'améliore, que les embauches ont repris, et que l'investissement des entreprises est à nouveau en croissance. Aujourd'hui, plus que jamais, assurer un financement performant et respectueux des intérêts des épargnants est indispensable!

Notre quatrième réunion vient de se terminer et nos échanges ont été de qualité, comme toujours depuis la création de cette enceinte.

Les travaux du Comité ont identifié deux priorités stratégiques pour nos actions : d'une part favoriser le financement en actions des PME, des ETI et des infrastructures et d'autre part moderniser le financement par dette des entreprises.

Depuis 2014, nos travaux ont déjà porté leurs fruits – et le dossier de presse que vous avez rappelle quelques-unes des avancées qui ont été impulsées via ce Comité.

Cette dynamique va se poursuivre : ces priorités vont se traduire concrètement par de nouvelles mesures ambitieuses, contenues dans le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Je voudrais en évoquer deux en particulier :

- Le projet de loi Sapin 2 va permettre la mise en place d'un cadre prudentiel dédié pour un régime d'épargne retraite supplémentaire. Ce cadre permettra de mobiliser de nouvelles sources de financement de long terme, notamment en fonds propres, pour l'économie française ;
- Le projet de loi va également contribuer à diversifier les sources de financement par dette des entreprises. Il s'agit de donner la possibilité à de nouveaux acteurs de participer au marché de crédit. Sur le marché primaire de la dette, les fonds d'investissement seront amenés à jouer un rôle plus important, dans la lignée de ce qui a été prévu au niveau européen par le règlement ELTIF. S'agissant du marché secondaire, davantage d'investisseurs pourront participer aux opérations de rachat de créances bancaires, ce qui facilitera les opérations de crédits syndiqués.

De nombreuses autres mesures de nature réglementaire ont été adoptées très récemment, suite aux travaux du Comité, au premier rang desquelles, je pense à la modernisation du régime des titres de créances négociables : le décret a été publié hier. Je tiens à vous dire toute l'importance que j'accorde à cette réforme qui renforce la vocation de Paris comme centre financier de référence au service des entreprises.

Seul le prononcé fait foi 2



Les titres de créances négociables sont devenus un outil indispensable au financement de court terme des entreprises. Ce marché que nous avons à Paris et un marché de plus de 300 milliards d'euros : c'est le second en Europe et le troisième à l'échelle mondiale après les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Il offre des conditions optimales de transparence et des coûts d'émission très compétitifs et il a fait la preuve de sa robustesse et de son efficacité, y compris pendant la dernière crise financière.

Cependant, il n'avait pas été modernisé depuis sa création il y a trente ans : dans un contexte d'internationalisation croissante, il était temps de l'adapter pour répondre aux attentes des émetteurs et des investisseurs internationaux.

Ce marché sera plus simple, plus lisible et plus accessible pour les émetteurs étrangers. Il portera également un nouveau nom : Negotiable European Commercial Paper (se prononce « New CP »), un nom plus explicite dans un marché de plus en plus international. Le Gouverneur de la Banque de France vous présentera les grands axes de cette réforme et sans attendre, je tiens à le remercier ainsi que ses équipes pour avoir assuré le co-pilotage de ce chantier ambitieux que nous portons ensemble et dont je souhaite le plein succès.

Nos échanges d'aujourd'hui ne se sont toutefois pas limités aux seules réformes de nos réglementations nationales. Vous savez d'ailleurs comme moi l'importance de l'échelle européenne, voire mondiale, pour les sujets financiers.

Le contexte européen est évidemment aujourd'hui marqué par l'incertitude autour du vote britannique sur l'appartenance à l'Union.

Je tiens à rappeler sans ambiguïté la position du Gouvernement : nous souhaitons et nous espérons que nos amis britanniques resteront au sein de l'Union.

Mais quelle que soit l'issue du vote, il était pertinent pour ce Comité de se pencher sur la définition du positionnement stratégique de la place de Paris.

Nous avons identifié quatre axes stratégiques:

- Faire de Paris la place de référence de la zone euro pour les financements de marché des entreprises ; il s'agit de capitaliser sur ses points forts : la présence de grands groupes industriels, de banques fortes et d'une industrie dynamique de la gestion d'actifs je salue à cet égard la prometteuse initiative FROG, pilotée par l'AMF et l'AFG.
- Faire de Paris la place de référence de la finance intelligente, la « smart finance » : finance verte et investissements socialement responsables, financement de projets et infrastructures, etc. doivent tous pouvoir trouver à Paris des financements adaptés et performants.
- Favoriser et soutenir le développement à Paris des Fintech et plus généralement des initiatives technologiques, en dialoguant avec les nouveaux entrants et en identifiant de façon proactive d'éventuelles limites règlementaires non justifiées, tout en assurant la protection de l'épargnant et de l'utilisateur.
- Fournir aux entreprises et aux intermédiaires financiers les infrastructures de marché et les fonctions supports les plus performantes possibles.

Seul le prononcé fait foi 3



Ces quatre axes définissent un agenda ambitieux et positif pour la place de Paris, au service de l'économie française. Je sais pouvoir compter sur le dynamisme des acteurs de la place et des membres du Comité Place de Paris 2020 pour faire vivre, avec notre soutien, ces grandes priorités. Je vais maintenant céder la parole à MM. François VILLEROY de GALHAU et Gérard MESTRALLET.

Je vous remercie.